

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

3

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 24 septembre 2012



MAIRIE DE DIJON

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire : M. BORDAT

Membres présents : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - Mme TENENBAUM - M. DESEILLE - M. MASSON - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL-LEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme MARTIN - Mme KOENDERS - M. PRIBETICH - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET-RICHARD - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme HERVIEU - M. ALLAERT - M. LOUIS - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mme MODDE - Mme MASLOUHI - Mme CHEVALIER - M. EL HASSOUNI - Mme JUBAN - Mme MILLE - M. BOURGUIGNAT - M. BROCHERIEUX - M. DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE - M. OUAZANA

Membres excusés : Mme BIOT (pouvoir M. GRANDGUILLAUME) - Mme BLETTERY (pouvoir Mme MARTIN) - Mme TRUCHOT-DESSOLE (pouvoir M. GERVAIS) - Mme BERNARD (pouvoir Mme POPARD) - Mme GAUTHIE (pouvoir M. AYACHE) - M. HELIE (pouvoir M. DUGOURD)

Membres absents :

OBJET

DE LA DELIBERATION

Carte scolaire - Mesures d'adaptation du service scolaire applicables à la rentrée 2012 - Communication

Madame Dillenseger, expose :

Mesdames, Messieurs,

La carte scolaire 2012 est l'une des plus favorables que Dijon ait connue depuis plusieurs décennies. En effet, après les ajustements de rentrée auxquels la direction académique a procédé, Dijon enregistre 21 ouvertures de classe dont 4 ouvertures, 4 confirmations de postes provisoires et 13 attributions de postes provisoires, contre 9 fermetures de classe, dont 2 retraits de postes provisoires. Le solde réel s'élève à plus 8 classes, sans prendre en compte les confirmations de postes provisoires.

Ces dispositions, qui répondent aux évolutions d'effectifs, aux besoins particuliers ou encore à la restructuration de certains quartiers, résultent de la volonté gouvernementale de prendre des mesures d'urgence pour cette rentrée, en dotant les académies de postes supplémentaires, en particulier dans le premier degré, et notamment à Dijon.

Ainsi, les mesures définitives sont les suivantes:

- 1) Attributions d'emploi (au nombre de 15)
 - Camille Flammarion élémentaire,
 - Champollion élémentaire,
 - York élémentaire,
 - Lamartine élémentaire (moyen provisoire),
 - Eiffel élémentaire,
 - Chevreul élémentaire (confirmation de poste provisoire),
 - Darcy élémentaire (moyen provisoire),
 - Montmuzard élémentaire (moyen provisoire),
 - Larrey maternelle (confirmation de poste provisoire),
 - Victor Hugo maternelle (confirmation de poste provisoire),
 - Voltaire maternelle (confirmation de poste provisoire),
 - Champollion maternelle (moyen provisoire),
 - Lamartine maternelle (moyen provisoire),
 - Drapeau maternelle (moyen provisoire),
 - Colombière maternelle (moyen provisoire).
- 2) Attributions d'emploi après retrait initial (au nombre de 6)
 - Anjou élémentaire,
 - Drapeau élémentaire,
 - Victor Hugo élémentaire,
 - Clemenceau maternelle,
 - Montchapet maternelle,
 - Valendons maternelle.
- 3) Retraits d'emploi (au nombre de 3)
 - Trémouille élémentaire,
 - Château de Pouilly maternelle,
 - Ouest maternelle.

Je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir me donner acte de la présente communication.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ